

Relations industrielles Industrial Relations



Structures et pouvoirs de la Fédération des Travailleurs du Québec; par Bernard, Paul, M.A., Équipe spécialisée en relations du travail, Étude no 13, Bureau du Conseil Privé, Ottawa, 1969, 367 pp.

Jean-Réal Cardin

Volume 27, Number 3, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028315ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028315ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cardin, J.-R. (1972). Review of [*Structures et pouvoirs de la Fédération des Travailleurs du Québec*; par Bernard, Paul, M.A., Équipe spécialisée en relations du travail, Étude no 13, Bureau du Conseil Privé, Ottawa, 1969, 367 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 27(3), 537–539.
<https://doi.org/10.7202/028315ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

RECENSIONS

BERNARD, Paul, M.A. : Structures et pouvoirs de la Fédération des Travailleurs du Québec ; Equipe spécialisée en relations du travail, Étude no 13, Bureau du Conseil privé, Ottawa, 1969, 367 pp.

L'étude de M. Paul Bernard aurait pu s'intituler tout aussi bien, sinon mieux : « La Révolution tranquille au Québec et la recherche, par la Fédération des Travailleurs du Québec, d'un statut communautaire accru ». En effet, comme le précise l'auteur lui-même au début de son étude, il n'entreprend pas de disséquer les structures formelles ou réelles du pouvoir au sein de la F.T.Q., mais bien d'explorer les relations de cette centrale syndicale avec l'organisation-mère, le Congrès du Travail du Canada (C.T.C.) et les syndicats internationaux et nationaux (unions) qui y sont affiliés, au cours des années récentes.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première traite des pouvoirs de la F.T.Q., des indices de leur croissance au cours des dernières années, ainsi que de ceux que cette centrale québécoise réclame du C.T.C.

La deuxième partie est consacrée aux réactions que cette montée de la F.T.Q. suscite chez le C.T.C. ainsi que chez les syndicats qui lui sont affiliés. Enfin, la troisième partie de l'ouvrage s'attache à identifier puis à commenter les causes de ces pouvoirs accrus de la F.T.Q. depuis quelques années. L'auteur y traite tour à tour des particularités de la situation québécoise et du rôle qu'y a tenu la F.T.Q. ; des structures syndicales et de leur sensibilité relative aux particularités régionales ; enfin, de la stratégie de négociation des différents syndicats et de leur plus ou moins grande préoccupation à l'endroit de ces mêmes particularismes régionaux. Les différents types de syndicats sont ici considérés (syndicats dits « de métier » et syndicats de type « industriel ») ainsi que leurs attitudes et leurs stratégies respectives en matière de négociation et à l'endroit de certains phénomènes tels l'économie régionale, la croissance des effectifs syndicaux, les problèmes de compétences

(juridictions) des différents syndicats, le rôle accru des pouvoirs publics en matières économique et sociale, etc. . .

L'ouvrage se termine avec, en conclusion, une étude brève, de caractère théorique, sur « le syndicalisme comme objet de l'analyse sociologique ». Assez curieusement, et l'auteur le signale du reste, cette discussion se situe à la toute fin du travail, alors que normalement, dans un tel exercice, une discussion de cette nature précéderait le corps même du travail de recherche, c'est-à-dire la collecte des faits et leur traitement par l'auteur. Je crois, pour un, que cette dérogation aux canons de l'orthodoxie méthodologique est amplement justifiée par le fait qu'il était difficile, sinon impossible, pour l'auteur de développer un modèle apte à encadrer conceptuellement d'une manière valable une telle matière avant d'avoir d'abord pris connaissance des situations existentielles qu'il voulait explorer. Le caractère fragmentaire de la documentation historique récente, de même que le globalisme des situations en cause et leur nature essentiellement mouvante ne se prêtaient guère à l'identification de données et de variables bien définies non plus qu'à la formulation d'hypothèses précises de recherche.

Les deux premières parties du travail, étayées sur les sources documentaires disponibles ainsi que sur un réseau d'entrevues, à mon avis un peu restreint mais quand même assez représentatif, au sens large, des organisations en cause, font le point des luttes qu'a menées la F.T.Q. au sein du C.T.C. et au Québec plus généralement pour acquérir un statut de beaucoup supérieur à celui qui aurait dû être normalement le sien, c'est-à-dire celui d'une simple fédération provinciale, d'une pure créature du C.T.C., de caractère « horizontal », chargée de défendre et de promouvoir les intérêts des syndicats nationaux et internationaux par la coordination des locaux québécois, dans l'optique intégrale des politiques et de la philosophie du C.T.C., lui-même voué aux mêmes devoirs au plan du Canada tout entier.

L'auteur fait aussi état, dans ces deux premières parties, des résistances et des fins de non-recevoir du C.T.C. au fur et à mesure que les demandes se font plus précises, plus nombreuses et plus exigeantes de la part de la F.T.Q. pour l'obtention d'un « statut particulier » au sein de l'organisme pancanadien. De même, certaines entrevues tentent de faire le tour des réactions et des attitudes de différents leaders syndicaux québécois qui peuvent prétendre, jusqu'à un certain point, représenter l'opinion de leurs memberships respectifs face à ces demandes de la F.T.Q. pour des pouvoirs accrus comme « centrale syndicale » plus clairement identifiée aux problèmes de la communauté québécoise.

Il s'agit, jusqu'ici, d'une démarche de caractère empirique qui cerne assez bien les efforts de la F.T.Q. dans le sens indiqué plus haut : amendements à sa constitution ; résolutions aux congrès du C.T.C. ; mémoires et requêtes de divers ordres : par exemple, le mémoire présenté à la Commission du C.T.C. sur la constitution et les structures ; déclarations présidentielles à ces différents congrès ; participation accrue aux grands conflits du travail impliquant ses affiliés au Québec ; représentation, seule ou avec les autres centrales syndicales québécoises, auprès des pouvoirs publics du Québec et même du Canada, etc. . .

Ce qui ressort très clairement de tout cela, et que l'auteur ne met peut-être pas assez en relief, c'est que les efforts de la F.T.Q. pour obtenir un degré plus élevé de pouvoir face au C.T.C. et à ses « unions » se sont à peu près tous butés à la volonté bien arrêtée de ce dernier de maintenir autant que possible le statu quo intégral et que, au point de vue juridique au moins, les conquêtes ont été beaucoup plus illusoirs qu'autre chose. Il n'est pas moins évident que la montée de la F.T.Q. au plan de la « représentativité » en milieu québécois est due bien davantage à la conjoncture politique développée durant les années de la Révolution tranquille au Québec, et donc, à la volonté des pouvoirs publics entre autres causes, qu'à un accroissement réel, de l'intérieur du mouvement syndical même représenté par la F.T.Q., des pouvoirs de cette dernière à l'endroit de ses affiliés. La F.T.Q. a été portée ni plus ni moins par la vague conjoncturelle de l'époque.

Il n'est pas question de sousestimer ici les efforts de certains de ses leaders

pour l'enraciner davantage dans la réalité québécoise (ce sur quoi je reviendrai plus bas). Il reste cependant, que du point de vue de l'organisation interne des pouvoirs au sein du mouvement syndical dont elle fait partie, la F.T.Q. n'a pas réussi, durant la période étudiée, à entamer pour la peine le statut qui est le sien vis-à-vis ses affiliés.

Il apparaît non moins clairement à la lecture de ces pages, selon moi, que la F.T.Q. voulût-elle briser le conformisme des positions du C.T.C., ne le pourrait vraiment qu'en brisant définitivement les liens de sujétion qui sont les siens à l'endroit de ce dernier et alors la question, très sérieusement, se pose : Quelles seraient alors les réactions des « unions » qui la composent et dont elle dépend essentiellement ? Je n'ose répondre à cette question, pour l'instant, mais il y a beaucoup à parier que ces mêmes « unions », qu'elles soient « nationales » ou « internationales » et qui sont reliées en tout premier lieu au C.T.C., refuseraient une telle séparation à moins (et c'est là la véritable incon nue) que leurs membres québécois soient en bonne majorité alors acquis à une scission d'avec les maisons-mères canadiennes ou américaines. La véritable question n'est donc pas, finalement, celle des relations F.T.Q.-C.T.C., mais bien plutôt celle des relations entre les « unions » nationales ou internationales et leurs sections locales québécoises. Autrement dit, dans quelle mesure la perception qu'ont les syndiqués du Québec de leur « union » favorise-t-elle ou ne favorise-t-elle pas, à plus ou moins longue échéance, une rupture avec ces dernières ?

Dans la troisième partie de son étude, l'auteur tente d'analyser les causes du renforcement des pouvoirs de la F.T.Q. Cette partie prend à elle seule environ la moitié du travail. Il était peut-être impossible pour l'auteur de faire autrement, mais elle comporte un certain nombre de redites des chapitres précédents. On a quelque difficulté à suivre l'auteur dans l'organisation de son exposé. On a vaguement l'impression qu'un certain arbitraire a présidé au choix des facteurs explicatifs. Une certaine confusion y transpire due au fait d'un certain mélange d'explications théoriques hétérogènes, d'histoire syndicale et de considérations d'ordre stratégique de la part des différents types de syndicats. Au plan historique, on pourrait contester

certaines affirmations quant aux rapports entre le concept de l'« action directe », celui de « négociation collective » et l'attitude des syndicats « de métiers » à leur endroit.

A vrai dire, l'auteur attache, à mon avis, beaucoup trop d'importance, dans les chapitres VIII et IX à ces explications, somme toute, assez classiques, théoriquement parlant, sur les structures des syndicats et sur les stratégies qui en découlent en matière de politiques syndicales, de négociation collective, de juridictions, etc. . .

Tout ceci entre bien dans les cadres d'un traité en relations du travail ou en économie du travail mais il ne m'apparaît pas devoir être retenu à un tel degré comme facteur d'explication de la montée de la F.T.Q. en position de pouvoir au Québec durant les années 60. Ces considérations, pour n'être pas négligeables, loin de là, d'un point de vue analytique général, ne caractérisent pas à ce point la situation au Québec (sauf peut-être en ce qui a trait aux secteurs publics et para-publics où, justement, la F.T.Q. est fortement minoritaire) qu'elles puissent servir utilement de facteurs d'explication des pouvoirs accrus de la F.T.Q. par rapport à ceux de toutes les autres fédérations provinciales du travail à travers le Canada, ainsi qu'à ceux des fédérations d'état ou de régions aux Etats-Unis. Or, je ne crois pas me tromper en affirmant que, hormis la F.T.Q., les autres fédérations provinciales du travail du C.T.C. continuent toujours bien sagement à jouer leur rôle de pures structures « horizontales » comme par devant. Et ce sont les mêmes syndicats (unions) qui y existent, sujets aux mêmes considérations analytiques d'ordre général, face à des ordres de problèmes qui sont, en gros, largement similaires.

C'est, décidément, le chapitre VII, consacré aux particularités de la situation québécoise et que l'auteur articule sous les thèmes du nationalisme, du développement du rôle de l'Etat provincial et de la présence de la C.S.N. qui, à mon avis, explique essentiellement le « cas » particulier de la F.T.Q. au sein du C.T.C. et ses velléités de pouvoirs accrus sur la scène québécoise.

Je ne suis pas d'accord avec l'auteur, cependant, lorsqu'il voit le nationalisme et le rôle accru de l'Etat comme n'étant

perçus par les leaders de la F.T.Q. qu'à travers la concurrence de la C.S.N. C'est vrai qu'à l'époque où ce travail a été effectué, la F.T.Q. était encore traumatisée par le maraudage syndical qui s'était installé au Québec entre les deux centrales et que ses leaders n'étaient pas encore au bout de leur évolution aux plans politique et constitutionnel.

Il reste toutefois qu'un facteur négligé dans cette étude des nouvelles orientations de la F.T.Q., à mon avis, est justement, et tout simplement, le facteur « leaders ». On sait combien dans une institution comme l'institution syndicale, où le leadership de type charismatique est d'une telle importance, les hommes et leurs conceptions personnelles, peuvent jouer un rôle décisif quant à l'orientation de tout un mouvement.

Or, il appert qu'avec la fusion de 1957, la F.T.Q. a hérité d'un certain nombre de jeunes leaders de l'ancienne Fédération des Unions industrielles du Québec (F.U.I.Q.) qui ont vite occupé des postes de commande au sein de ses organismes de direction et qui ont développé, depuis plusieurs années déjà, des idées assez précises sur l'avenir du Québec aux plans culturel, linguistique, constitutionnel, économique et social. Ils ont, de ce fait, servi d'éveilleurs puissants au sein de cette centrale et leurs idées ont effectivement constitué le fer de lance de cette poussée sans précédent de la F.T.Q. vers l'autonomie à l'égard du C.T.C. et dans le sens d'un enracinement accru de cette centrale dans la réalité du Québec. Je ne dis pas, qu'étant donnée la situation de dépendance encore assez marquée où se trouve la F.T.Q. au sein du syndicalisme national et international, ces leaders réussiront à mobiliser l'ensemble des travailleurs au nom de qui ils parlent dans le sens de leurs visées ; il reste cependant que ce qui est acquis leur est dû en grande partie.

Comme jugement d'ensemble, il faut souligner que le travail de M. Bernard constitue une analyse d'envergure, très bien faite et des plus intéressantes, d'un organisme syndical sur lequel peu d'études en profondeur avaient été effectuées jusqu'ici. Cette étude constitue désormais un ouvrage de référence nécessaire à quiconque s'intéresse au syndicalisme au Québec.

Jean-Réal CARDIN